



MISSION FLASH SUR LE FINANCEMENT DES CROUS

La commission des Affaires culturelles et de l'Éducation a confié, en juin 2020, à **Mme Fabienne Colboc**, députée d'Indre-et-Loire (La République en Marche) et à **Mme Muriel Ressiguié**, députée de l'Hérault (La France insoumise), une « **mission flash** » sur le financement des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Les co-rapporteuses ont entendu en audition une vingtaine d'organismes.

Les 26 CROUS constituent un acteur essentiel de la vie étudiante. Ils proposent une **offre de logement sur des critères sociaux**, une **offre de restauration** pour tous les étudiants, et attribuent des **aides aux étudiants en difficulté**. Les CROUS gèrent ainsi 175 000 logements et distribuent, en régime de croisière, 69 millions de repas par an, ainsi qu'environ 50 millions d'euros d'aide ponctuelle aux étudiants en difficulté. **Ils sont, par ailleurs, largement auto-financés** : selon les établissements, leurs recettes couvrent 70 à 75 % de leurs dépenses. Cette situation s'explique surtout par l'activité de logement étudiant, qui est bénéficiaire. La restauration, de son côté, est déficitaire en raison de l'existence d'un tarif social.

Or la crise sanitaire induite par l'épidémie de coronavirus et le confinement décidé du 17 mars au 11 mai 2020 ont induit des dépenses supplémentaires et des recettes moindres pour les CROUS. Cette mission flash visait donc à vérifier la santé financière des CROUS à la suite de cette crise, afin d'alerter sur la nécessité d'un éventuel renforcement du soutien de l'État à ces organismes **et de formuler des préconisations à cet égard.**

Voir [ici](#) l'intégralité de la communication de
Mme Fabienne Colboc et de Mme Muriel Ressiguié



Fabienne Colboc
Députée d'Indre-et-Loire
(La République en Marche)



Muriel Ressiguié
Députée de l'Hérault
(La France insoumise)

Une forte mobilisation des CROUS pendant la crise sanitaire

De fortes pertes d'exploitation en matière de logement et de restauration

Dès le 19 mars, il a été décidé de lever l'obligation d'un préavis d'un mois pour les étudiants qui choisiraient de quitter leur résidence universitaire. Les étudiants ont également été dispensés du paiement du loyer du mois d'avril et éventuellement du mois de mai, tout en voyant leur place en résidence garantie.

En outre, les restaurants universitaires ont dû fermer. Au total, sur la période de mars à juin, la perte nette s'établit à 95 millions d'euros, dont 60 dans l'hébergement et 35 dans la restauration.

En outre, d'autres pertes sont à prévoir au cours de l'été et d'ici la fin de l'année. Il est, en effet, peu probable que la rentrée universitaire se déroule dans des conditions habituelles. Certaines universités ont d'ores et déjà annoncé reporter la rentrée à la fin du mois de septembre, et de fortes interrogations existent également concernant les étudiants internationaux. La fréquentation des restaurants devrait également diminuer. La perte nette en 2020 est estimée à 190 millions d'euros.

Des dépenses accrues pour l'aide aux étudiants

Les CROUS ont également dû consentir des dépenses supplémentaires pour accompagner les étudiants dans cette période difficile. De la mi-mars à la mi-juin, jusqu'à un million d'euros par semaine a

été versé aux étudiants sous forme d'aide alimentaire et d'aide au paiement des loyers principalement, mais aussi d'aides à l'équipement numérique.



D'autres dépenses et surcoûts induits par la crise sanitaire

De plus, les CROUS ont dû financer l'achat de produits d'entretien nouveaux et d'équipements de protection, ainsi que des primes pour les personnels qui ont pris le risque de s'exposer au virus.

Il faut également compter avec l'incidence des retards pris dans les travaux de rénovation et de construction de bâtiments, qui auront également un coût.

Des dépenses et des baisses de recettes décidées avant la crise sanitaire

D'autres dépenses sont également à prévoir : en matière de restauration, en raison de l'entrée en vigueur de la loi du 30 octobre 2018 issue des États généraux de l'alimentation ; et du fait du gel des loyers en résidence universitaire, décidé à la suite du drame de l'étudiant qui s'est immolé par le feu à Lyon en novembre 2019. La perte découlant de ce gel pour les CROUS est évaluée, pour 2020, à 6,7 millions d'euros, et à 4,4 millions d'euros pour 2021.

Des difficultés financières prévisibles

Des perspectives financières satisfaisantes à court terme...

Sur les 150 millions d'euros ajoutés au programme 231 « Vie étudiante » dans le projet de loi de finances rectificative adopté par notre assemblée le 9 juillet

dernier, 45 millions doivent être versés aux CROUS.

Les CROUS ne devraient donc pas se trouver dans une situation de trésorerie réellement difficile, puisque le réseau affichait un niveau de trésorerie totale de

440 millions d'euros au début du mois de juin, soit seulement 15 millions d'euros de moins que l'an dernier à la même date. Ce montant représente 120 jours de fonctionnement en moyenne, ce qui est relativement confortable.

...mais des risques pèsent sur l'investissement

Pour autant, en l'absence d'un soutien supplémentaire, ce sont les programmes d'investissement qui risquent d'afficher d'importants retards, voire d'être remis en cause, notamment le programme « 60 000 logements » étudiants lancé en 2017. Outre des difficultés de logements, cela entraînerait le maintien de nettes inégalités territoriales, puisque le volume et la qualité des logements étudiants sont très variables d'un CROUS à l'autre. Le fonds de roulement des CROUS n'est d'ailleurs mobilisable que pour une faible part, puisque qu'il est pour l'essentiel gagé sur des dépenses d'investissement.

La restauration universitaire se trouve également à la croisée des chemins,

puisque sa fréquentation par les étudiants tend à baisser régulièrement depuis plusieurs années. Le déficit de la restauration a augmenté de 7 % entre 2015 et 2018, et la fréquentation par les étudiants a diminué de 7 % également sur la même période. Aujourd'hui, seuls 5 % des étudiants en moyenne se rendent au restaurant universitaire pour y bénéficier d'un repas à tarif social. Des investissements pourraient être nécessaires pour que les étudiants retrouvent le chemin des restaurants universitaires.



Le restaurant universitaire de Rodez

Les propositions des rapporteuses

Compenser intégralement les pertes des CROUS

La dynamique positive amorcée ces dernières années en faveur de la réhabilitation des bâtiments risque d'être stoppée en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences. Pour l'éviter, une compensation intégrale des pertes passées et à venir est indispensable. Elle doit inclure les pertes liées au gel des loyers en 2020 et 2021, que les CROUS n'avaient pas pu anticiper, ainsi que l'intégralité des coûts supplémentaires induits par les exigences de la loi EGALIM et la mise en place des repas à 1 euro pour les boursiers.

Renforcer leurs moyens humains

La crise a révélé le manque d'assistantes sociales dans les CROUS. À titre de comparaison, on compte un accompagnant pour 12 000 étudiants en France, contre un pour 5 000 en Allemagne. Au-delà, les personnels déplorent que les CROUS soient de plus en plus gérés comme des entreprises, et non comme un service public, au détriment des conditions de travail et de la masse salariale, qui seraient considérée comme des variables d'ajustement.

Dans un contexte d'accroissement de la précarité étudiante, un accompagnement humain, et incarné, apparaît pourtant plus

que jamais nécessaire. Il convient donc de relever le plafond d'emplois attribué aux CROUS en loi de finances afin de leur permettre de recruter davantage.

Réviser annuellement le montant des bourses sur critères sociaux en fonction de l'inflation

Une indexation des bourses sur critères sociaux apparaît indispensable dans un contexte de montée de la précarité étudiante.

Organiser une nouvelle session d'examens pour les personnels ouvriers des CROUS

Une troisième session d'examens réservés pour les personnels ouvriers des CROUS doit être organisée. Cette session est d'autant plus nécessaire que les 2 000 postes initialement ouverts à la titularisation n'ont pas été entièrement pourvus : 400 recrutements manquent, alors qu'ils ont été inscrits dans le budget. Une nouvelle vague de titularisation doit être ouverte pour fournir aux étudiants un service de proximité réellement humain.

Attribuer la prime « Covid » de manière plus large

La prime dite « Covid » devrait être attribuée de manière plus large, notamment pour les personnels administratifs des CROUS, qui ont supporté une charge de travail beaucoup plus lourde que d'habitude pendant le confinement.

Engager une réflexion sur l'avenir de la restauration universitaire

Afin de remédier à la relative désaffection des étudiants pour les restaurants universitaires, il pourrait être utile de concevoir des restaurants plus nombreux, plus petits et plus proches des sites d'enseignement, ce qui appellerait un renforcement des moyens d'investissement.

Augmenter le montant des aides aux étudiants

La crise économique et sociale, dont nous ne voyons que les prémices, risque de s'approfondir. Pour faire face à la montée de la précarité étudiante qui en découlera certainement, il convient d'augmenter l'enveloppe des aides destinées aux étudiants.

Renforcer les moyens de communication des CROUS

La crise a montré que les CROUS ne disposaient pas de moyens de communication suffisants pour faire connaître aux étudiants leurs droits et les possibilités de soutien financier ouvertes à leur intention.

Améliorer la relation entre les CROUS et les universités

La crise sanitaire est venue interroger la relation entre les CROUS et les universités, notamment leur coordination en matière d'aide aux étudiants. Si cette coordination s'est bien déroulée dans beaucoup d'endroits, elle s'est heurtée à des difficultés, parfois personnelles, dans d'autres. Le service rendu aux étudiants ne pourrait que se trouver amélioré par la diffusion de bonnes pratiques en la matière, voire, dans les cas les plus complexes, par la création de postes de médiateurs entre les CROUS et les universités.

Dans tous les cas, la présence croissante des universités sur les questions de la vie étudiante, notamment grâce aux fonds de la contribution de vie étudiante et de campus, pose la question de la généralisation d'un service social unique à destination des étudiants. S'il était généralisé, il faudrait veiller à sa bonne coordination avec les universités.

Pour toute information complémentaire :

Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – culture-social.sec@assemblee-nationale.fr